



Commune de Dalheim

ORGANISATION SCOLAIRE

2023/2024



Rentrée des classes

La rentrée des classes aura lieu le vendredi, 15 septembre 2023.

Organisation scolaire 2023-2024 enseignement fondamental

Cycle 1

Cycle 1.0 - Éducation Précoce :

Horaire : Matin : 08.00 hrs – 11:45 hrs, Après-midi : 13.30 hrs – 15.20 hrs

Adresse : SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL / ÉDUCATION PRÉCOCE
24, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim

Téléphone : 23 60 53 341

Organisation : 1 classe éducation précoce

Enseignante : Tessy MAYER

Éducatrices : Claudine ROLLES, Jessica RONDELLI, Denise PIERRE

Cycle 1.1/1.2 - Éducation Préscolaire :

Horaire : Matin : 08.00 hrs – 11.45 hrs, Après-midi : 13.30 hrs – 15.20 hrs

Adresse : ÉCOLE CENTRALE
20, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim

Téléphone : 23 60 53 301

Organisation : 3 classes éducation préscolaire

Enseignantes : Lis DÜSSELDORF, Tania MERSCH, Sonja WIES

Autres intervenantes : Carole HERBER, Sabrina KINKELS



Cycle 2

Horaire : Matin : 07.40 hrs – 11.50 hrs, Après-midi : 13.30 hrs – 15.20 hrs

Adresse : ÉCOLE CENTRALE
20, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim

Téléphone : 23 60 53 301

Cycle 2.1 :

Organisation : 2 classes

Enseignants : Nathalie LAUER, Jérôme REHACZEK

Cycle 2.2 :

Organisation : 2 classes

Enseignantes : Anne-Marie KAYSER / Marielle MOUSEL, Jasminka RAMCILOVIC

Cycle 2 :

Autres intervenantes : Melissa LAHYR, Laurence THIBOR

Cycle 3

Horaire : Matin : 07.40 hrs – 11.50 hrs, Après-midi : 13.30 hrs – 15.20 hrs

Adresse : ÉCOLE CENTRALE
20, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim

Téléphone : 23 60 53 301

Cycle 3.1 :

Organisation : 2 classes

Enseignantes: Laurence BEISSEL, Darinka RIES

Cycle 3.2 :

Organisation : 1 classe

Enseignante : Carole SCHUMACHER

Cycle 3 :

Autres intervenants : Melissa LAHYR, Dirk WEYDERT

Cycle 4

Horaire : Matin : 07.35 hrs – 11.45 hrs, Après-midi : 13.25 hrs – 15.15 hrs

Adresse : ANCIENNE ÉCOLE
16, Péiteschbiërg L-5686 Dalheim

Téléphone : 23 60 53 361, 23 60 53 362, 23 60 53 363

Cycle 4.1 :

Organisation : 1 groupe

Enseignants en
Team-teaching: Melissa LAHYR, Lena LUX, Li SANDT, Laurent STOFFEL

Cycle 4.2 :

Organisation : 1 groupe

Enseignants en
Team-teaching: Melissa LAHYR, Lena LUX, Li SANDT, Laurent STOFFEL

IEBS

(Encadrement des élèves à besoins spécifiques)

Enseignante IEBS : Christiane FISCH



Remarques générales

1. Le vendredi, 15 septembre 2023 jour de la reprise des classes, les enfants sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi.

2. Le lendemain de la 1^{ière} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

3. Les classes des quatre cycles de l'enseignement fondamental ne chômeront plus pendant **le jour de pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.** Les enseignants sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, les élèves ne sont pas libérés collectivement des cours.

4. La **surveillance des élèves** est garantie suivant le règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles, *Art.5. Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe ; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations.*

5. Absences et dispenses

Législation

Art. 16. Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence.

Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Art. 17. Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents.

Les dispenses sont accordées :

- 1) par le titulaire ou le régent de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée ;
- 2) par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

6. Modalités à suivre

En cas d'absence de votre fils/fille ...

... vous devez informer le plus rapidement le titulaire de votre enfant, de préférence avant le début des cours du matin.

... un certificat médical est obligatoire à partir du troisième jour d'absence, si l'absence de l'élève est motivée par une maladie.

Si vous avez besoin d'une dispense de fréquentation de l'enseignement fondamental, vous vous adressez par écrit ...

... au titulaire de votre enfant pour les dispenses d'une journée.

... au président du comité d'école pour les dispenses allant de deux à cinq jours.

Chaque demande de dispense de fréquentation de l'enseignement fondamental doit être motivée, formulée par écrit et contenir les informations suivantes : nom de l'élève, adresse complète des parents de l'élève, dates précises pour lesquelles la demande est faite, nom du titulaire de l'élève, motif de la demande.

Les seuls motifs justifiant une absence ou une dispense de fréquentation de l'enseignement fondamental sont la maladie, le décès d'un proche ou un cas de force majeure.

Le départ anticipé et le retour retardé des vacances et congés scolaires ne sont pas reconnus comme motifs légitimes !

Les absences non justifiées seront inscrites comme telles dans les bilans intermédiaires de l'élève.



Comité d'école du personnel enseignant

- M. Laurent STOFFEL, président, Tél : 661190964,
- Mme Nathalie LAUER, membre,
- Mme Tania MERSCH, membre,
- Mme Li SANDT, membre,
- Mme Laurence THIBOR, membre.

Représentants des parents d'élèves

- Mme Lucia ANTUNES, Dalheim
- Mme Gina BALVE, Dalheim
- Mme Françoise KIEFFER, Filsdorf,
- M. Nuno Sergio LOPES CORREIA, Dalheim
- Mme Liz VANDIVINIT, Filsdorf

Suite aux élections de représentants des parents d'élèves du 24.10.2022 les personnes ci-dessus ont été élues.

Commission scolaire

La commission scolaire se compose conformément aux articles 50 et 51 de la loi du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et au règlement grand-ducal y relatif du 28 mai 2009 comme suit :

- Mme Peggy OLINGER, présidente,
- **Les 4 membres seront élus par le conseil communal,**
- Mme Tania MERSCH, Aspelt, représentante du personnel enseignant,
- M. Laurent STOFFEL, Frisange, représentant du personnel enseignant,
- Mme Gina BALVE, Dalheim, représentante des parents d'élèves
- Mme Liz VANDIVINIT, Filsdorf, représentante des parents d'élèves



Direction régionale de l'enseignement fondamental

Direction régionale 09 Remich

M. Marco SUMAN, Directeur de l'Enseignement fondamental

3, Konzerwee

L - 5444 Schengen

Tél. secrétariat : 247 55910

Service d'éducation et d'accueil de la Commune de Dalheim

Le « SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL » fonctionne dans le bâtiment du service d'éducation et d'accueil et de l'éducation précoce à Dalheim, 24, Kierlingerstrooss.

Pour tout renseignement y relatif, nous vous prions de vous adresser à Monsieur Yohan Merlet, responsable de la direction du service d'éducation et d'accueil, à joindre par email direction.rdal@elisabeth.lu ou par téléphone 23 60 53 446 et 621 18 11 46 et/ou de consulter les sites internet www.elisabeth.lu ou www.dalheim.lu

Service médico-social

Médecine scolaire

Mme URWALD Diane
Infirmière en pédiatrie
diane.urwald@ligue.lu
Tél : 75 82 81 1

Assistante sociale

Mme STOFFEL Jil
Assistante sociale
jil.stoffel@ligue.lu
Tél : 75 82 81 1



Calendrier des vacances et congés scolaires 2023/2024

1. L'année scolaire commence le **vendredi 15 septembre 2023** et finit le **lundi 15 juillet 2024**.
2. Le **congé de la Toussaint** commence le samedi 28 octobre 2023 et finit le dimanche 5 novembre 2023.
3. Les classes de l'école fondamentale chôment le mercredi 6 décembre 2023, jour de la **St. Nicolas**.
4. Les **vacances de Noël** commencent le samedi 23 décembre 2023 et finissent le dimanche 7 janvier 2024.
5. Le **congé de Carnaval** commence le samedi 10 février 2024 et finit le dimanche 18 février 2024.
6. Les **vacances de Pâques** commencent le samedi 30 mars 2024 et finissent le dimanche 14 avril 2024.
7. **Jour férié légal** : mercredi 1^{er} mai 2024.
8. **Jour férié légal de la Journée de l'Europe / Jour de congé pour l'Ascension** : jeudi 9 mai 2024.
9. **Jour de congé pour le lundi de Pentecôte** : lundi 20 mai 2024.
10. Le **congé de la Pentecôte** commence le samedi 25 mai 2024 et finit le dimanche 2 juin 2024.
11. Les **vacances d'été** commencent le mardi 16 juillet 2024 et finissent le dimanche 15 septembre 2024.

Remarque:

- **La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.**



Centre pour le développement moteur

Mir, Psychomotoriker an Ergotherapeuten aus der Sektioon 2 vum “Centre pour le développement moteur” (CDM) bekëmmen eis ëm Fréierkennung vu motoreschen Defiziter an sinn do fir d’motoresch Fäegkeeten bei den Kanner aus dem Cycle 1.2. ze ënnerstëtzen.

D’motoresch Fäegkeeten sinn eng wichteg Viraussetzung fir de schoulmotoreschen Erausfuerderungen gewuess ze sinn.

D’Kollaboratioun mat den Elteren an dem ganzen Schoulpersonal ass och e wichtigen Deel vun eisem Handeln fir dem Kand eng Ënnerstëtzung ubidden ze kënnen. Nieft enger eventueller motorescher Förderung gëtt dem Kand seng Perséinlechkeetsentwécklung positiv ënnerstëtzt. Dës Ënnerstëtzung (Begleedung & Förderung) baséiert sech op d’Stärkten an d’Interessen vum Kand.

Wéi gi mir vir?

- Info-Blat fir d’Elteren (Cycle 1.2.) am Ufank vum Schouljoer
- Observatiounen an der Schoul (Motoreschen Dépistage bestoend aus 14 motoreschen Übungen)

Wat kucke mir?

- Grobmotorik (Gläichgewiicht, verschidden Koordinatiounen, ...)
- Handmotorik (schneiden, molen, pechen, ...)

Am Fall wou d’Kand kéint vun eiser präventiver Aarbecht profitéieren:

- Austausch mat den Elteren an mam Schoulpersonal
- Mam Accord vun den Elteren proposéieren mir eng präventiv Förderung an der Motorik (individuell oder am Grupp)

Käschten?

- Dëse Service gëtt finanziert vum Ministère de l’Education nationale

Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des “Centre pour le développement moteur” (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben,...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das “Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend” finanziert und ist daher kostenlos.

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le "Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison

L-1483 STRASSEN

44 65 65 - 1

www.cc-cdm.lu



Portrait

L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur www.officenationaleenfance.lu

Office régional REMICH
12, route de Mondorf
L-5552 Remich

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Mersch, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à one@one.etat.lu

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !

